

Direction Générale

ARRETE N° 105 / 2021

**PORTANT SUR LA SUSPENSION DE LA FILIERE DE FORMATION PREPARANT AU
DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER-ANESTHESISTE
Période : du 2 avril au 2 mai 2021 – Durée : 4 semaines**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de la Réunion

VU le code de l'éducation ;

VU le code de santé publique ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier-anesthésiste ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

VU le décret n° 2021-173 du 17 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire- Art.20

Considérant l'importance des tensions en ressources humaines dans les établissements de santé de la Réunion, afin de permettre un renfort aux soins dans les services de réanimation de la part des étudiants en santé

ARRETE

Article 1er:

La formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier-anesthésiste dispensée par l'institut régional de formation des infirmiers-anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de la Réunion est suspendue pour une durée de 4 semaines sur la période du 2 avril au 2 mai 2021

Article 2:

La durée de la formation reste inchangée : la fin de la formation est reportée d'une durée égale à celle de la suspension.

Article 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Article 4:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Fait à St Denis le 1er avril 2021

 La directrice générale

Le directeur général adjoint


Etienne BILLOT